

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 MARS 2016

ORDRE DU JOUR

1. ENFOUISSEMENT RESEAUX : DESSERTS ORANGE
2. PROGRAMME VOIRIE SIVOM 2016
3. ECOLE : TRAVAUX ACCESSIBILITE ET RENOVATION ENERGETIQUE
4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016
5. QUESTIONS DIVERSES

Nbres de Conseillers :

En exercice: 11

Présents : 10

Excusé : 01

Date convocation : 25 FEVRIER 2016

Date affichage de la convocation : 25 FEVRIER 2016

Présents : MMES DEPIS ANNE, DULAU SOPHIE, RIZON SYLVIE
et MRS ROUX SERGE, COLOMBAN SERGE, ZAMBONINI VINCENT, ARLAT JOEL
,MANISSOL THIERRY, AGOSTINI PASCAL ET GERMAIN PHILIPPE

Excusé : RICAUT DENIS

SECRETARE DE SEANCE : DEPIS ANNE

L'an deux mil seize, le trois mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Mézard, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr ROUX Serge, le Maire

1. TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

M. le Maire rappelle la délibération N° 1409201502 relative aux travaux d'enfouissement du réseau :

« DELIBERATION 1409201502 = FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 14 SEPTEMBRE 2015 il avait été décidé de recourir à l'emprunt pour assurer le paiement des travaux d'éclairage public pour un montant de 19 274.70 euros relatif au dossier 20100510 et des divers travaux d'amélioration de la salle des fêtes (voir délibération n° 1603201501) .

Afin de réaliser au mieux les travaux le montant du futur emprunt sera de 30 000 euros.

Monsieur le Maire donne lecture des établissements où les demandes de prêt seront réalisées

- la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées

- la Banque Populaire

- le Crédit Agricole
- la Poste

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

DONNE à l'unanimité un AVIS FAVORABLE à cette demande »

EFFACEMENT RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Vu le dossier présenté en date du 11 février 2016 par les services du Syndicat Départemental d'Energies du Gers et de France Télécom, après étude détaillée et échange de vues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 5 920.00 euros TTC pour la partie des travaux génie civil;
- Approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 475.60 euros HT pour la partie câblage ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention ci-après annexée

2. PROGRAMME VOIRIE SIVOM 2016

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du devis de la société URBALINK concernant le programme voirie SIVOM pour 2016

- OPERATION N° 1 : C11 du croisement de la départementale aux Moulins de Lussan : reprofilage + bi-couches pour 1 627.30 euros
- OPERATION N° 2 : C7 DU VILLAGE A LATAPIE : reprofilage ponctuel + bi-couches pour 8 806.07 euros
- OPERATION N° 3 : CHEMIN DE LAGETTE : reprofilage + bi-couches pour 3 888.63 euros

A ces opérations il faut rajouter les frais d'installations, MOE, Aléas pour 13 % soit 1 861.86 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de valider le programme voirie 2016 du SIVOM pour un montant de 11 789.71 euros qui se décompose comme suit :
 - OPERATION N° 1 : C11 du croisement de la départementale aux Moulins de Lussan : reprofilage + bi-couches pour 1 627.30 euros
 - OPERATION N° 2 : C7 DU VILLAGE vers LATAPIE : reprofilage ponctuel + bi-couches pour 8 806.07 euros
 - A ces opérations il faut rajouter les frais d'installations, MOE, Aléas pour 13 % soit 1 356.34 euros.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes relatifs à la mise en place de ce programme

3. ECOLE : TRAVAUX ACCESSIBILITE ET RENOVATION ENERGETIQUE

Il faut demander à CCLG si nous pouvons être accompagnés dans la démarche du montage du dossier technique de la MAM.

De même dans le cadre du service commun "marchés et travaux" réaliser le dossier complet :

DOSSIER DE CONSULTATION : LE RÈGLEMENT DE CONSULTATION + ACTE D'ENGAGEMENT + CCAP + CCTP + CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX + BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE + DOCUMENTS GRAPHIQUES

Ces informations seront données dès réponse lors d'un prochain Conseil Municipal.

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

SUBVENTION 2016 GASCOGN'AGRI

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention du 16 février 2016 émanant des Jeunes Agriculteurs du Canton de Fleurance-Saint Clar et Lectoure-Miradoux pour l'organisation des journées Gascogn'Agri

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE au vu des motivations formulées que la commune de SAINT-MEZARD effectuera une contribution de 100.00 euros au profit des Jeunes Agriculteurs du Canton de Fleurance-Saint Clar et Lectoure-Miradoux pour l'organisation des journées Gascogn'Agri.

DONNE tous les pouvoirs à Mr le Maire pour la signature de tous les actes relatifs à ce versement et sa prévision au budget 2016.

ADHESION 2016 A AMFR : ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE France

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition d'adhésion de l'Association des Maires Ruraux de France datée du 15 février 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE au vu des motivations formulées de l'adhésion de la commune de SAINT-MEZARD pour un montant de 56.00 euros.

DONNE tous les pouvoirs à Mr le Maire pour la signature de tous les actes relatifs à ce versement et sa prévision au budget 2016.

ACHAT TONDEUSE POUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des devis concernant le changement de la tondeuse car les réparations à réaliser sur la tondeuse achetée en avril 2002 sont trop importantes et coûteuses :

- SUD OUEST MOTOCULTURE : 1979.12 euros TTC soit 1 649.27 euros HT
- ETS MONTIES : 1 799.00 euros TTC soit 1 499.17 euros HT
- EURL GRISO Patrice : 1 764.00 euros TTC soit 1 470.00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE au vu des motivations formulées d'acheter une tondeuse HONDA LM5360 auprès de l'Eurl GRISO pour un montant de 1 764.00 euros TTC soit 1 470.00 euros HT.

DONNE tous les pouvoirs à Mr le Maire pour la signature de tous les actes relatifs à cet achat payable sur le budget 2016 sur le compte 2157.

ACHAT TONDEUSE 3 POINTS

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du devis concernant l'achat d'une tondeuse 3 points adaptée à l'entretien du parc de l'Eglise d'Esclaux

- EURL GRISO Patrice : 2 964.00 euros TTC soit 2 470.00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE au vu des motivations formulées d'acheter une tondeuse 3 points largeur de travail 2.30 m auprès de l'Eurl GRISO pour un montant de 2 964.00 euros TTC soit 2 470.00 euros HT.

DONNE tous les pouvoirs à Mr le Maire pour la signature de tous les actes relatifs à cet achat payable sur le budget 2016 sur le compte 2157

6. QUESTIONS DIVERSES

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT-MEZARD rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAINT-MEZARD estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-MEZARD soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

JOURNEE DU PATRIMOINE

M. Candelon Philippe s'est proposé pour effectuer une animation lors des journées du Patrimoine qui se tiendront courant Septembre 2016.

FNACA : COMMEMORATION DU 19 MARS 2016 à 18H00 :

Le samedi 19 mars 2016 à partir de 18h00 se tiendra au monument aux morts la commémoration de la FNACA avec un dépôt de gerbe. Une réception à la salle des Fêtes clôturera cette manifestation

LETTRES DE DEMANDES D'ADMINISTRES

Lecture de la lettre concernant les bois tropicaux :

1 « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus,

Je vous demande de bien vouloir prendre officiellement position contre l'exploitation forestière intensive, destructrice des dernières forêts primaires tropicales et contre l'extinction des peuples autochtones et vous invite à prendre une délibération favorable à la motion proposée par "Peuples des forêts primaires", au sein de votre conseil municipal.

Par la même :

- votre commune renonce à utiliser du bois tropical provenant de forêt primaire,
- votre commune renonce à utiliser les essences menacées ou en en voie de disparition,
- votre commune utilisera des bois locaux, des bois français pour soutenir notre filière bois ou des pays limitrophes.

Avec tous mes remerciements, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

MOTION COMMUNE SANS BOIS TROPICAUX DE FORÊT PRIMAIRE

http://www.cyberacteurs.org/pdf/motion_45.pdf »

2 « Madame, Monsieur,

Votre collectivité a décidé ou envisage l'installation d'une ou plusieurs bornes de rechargement pour voitures électriques. Avant d'aller plus loin, nous vous invitons à regarder absolument le documentaire qui siffusé par France5 dimanche 12 octobre 2014 à 20h40 <http://bit.ly/1usbYIK>

Nous ne faisons pas la promotion de la voiture thermique qui est, elle aussi, fort polluante. Et nous n' "interdisons" bien sûr à personne de se déplacer mais, par contre, nous contestons le fait de prétendre "protéger l'environnement" et de dépenser l'argent public pour remplacer des voitures polluantes (thermiques) par d'autres voitures polluantes (électriques).

La présente démarche vise uniquement à éviter le gaspillage de l'argent public qui ne bénéficierait finalement qu'au lobby de l'automobile, à celui du nucléaire

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre attachement à la protection de l'environnement, à l'utilisation judicieuse de l'argent public, et à préserver la démocratie de la pression des lobbies »

Le Conseil Municipal a bien pris note de ces problématiques.

3. INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY

La compétence concernant les compteurs a été transférée au SDEG 32 lors de l'adhésion de la commune à ce syndicat, la commune ne peut donc s'engager dans aucune démarche en son nom propre.

Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaitant plus intervenir le Maire déclare la séance levée à 23 H 00

Vu par nous, Maire de la commune
de SAINT MEZARD

Pour être affiché 03 MARS 2016

A la porte de la Mairie

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A SAINT MEZARD

Le 03 03 2016